

Tableau synthétique des procédures d'admission - * FORMATION ARCHITECTURE *

Nationalité	Diplôme / situation	Entrée	Procédure d'admission
Française ou ressortissant d'un état membre de l'UE ou de l'EEE*	Baccalauréat ou titre équivalent	licence 1	Parcoursup
	Baccalauréat français obtenu dans un état membre de l'UE	licence 1	Parcoursup
	Diplôme français de l'enseignement supérieur en lien avec l'architecture, l'urbanisme, le bâtiment (Bac+1 validé ou en cours de validation)	licence 1	Parcoursup
	Diplôme français de l'enseignement supérieur en lien avec l'architecture , l'urbanisme, le bâtiment, l'ingénierie ... (à partir de Bac+2 validé ou en cours de validation)	en cours de cycle	validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels (VEEPAP)
	Diplôme français de l'enseignement supérieur sans lien avec l'architecture , l'urbanisme, le bâtiment (à partir de Bac+2 validé ou en cours de validation)	Licence 1	validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels (VEEPAP)
	Expérience professionnelle significative en lien avec les métiers de l'architecture, l'urbanisme, le bâtiment	en cours de cycle	validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels (VEEPAP)
	Expérience professionnelle significative sans lien avec les métiers de l'architecture, l'urbanisme, le bâtiment	Licence 1	validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels (VEEPAP)
	Etudiant inscrit dans une autre ENSA ou à l'Ecole Spéciale d'Architecture (ESA)	selon la situation	Transfert
Autres pays	Baccalauréat français ou titre équivalent obtenu à l'étranger (lycée français à l'étranger par ex)	licence 1	Parcoursup
	Baccalauréat étranger, international	licence 1	Demande d'admission préalable (DAP): - Résidant en France- Dossier DAP Bleu - Dossier de candidature à compléter en ligne sur Taiga - Résidant à l'étranger - Dossier de candidature à compléter en ligne sur Campus France
	Diplôme français de l'enseignement supérieur en lien avec l'architecture, l'urbanisme, le bâtiment	en cours de cycle	validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels (VEEPAP)
	Diplôme étranger de l'enseignement supérieur en lien avec l'architecture, l'urbanisme, le bâtiment	en cours de cycle	Demande d'admission préalable (DAP): - Résidant en France- Dossier DAP Bleu - Dossier de candidature à compléter en ligne sur Taiga - Résidant à l'étranger - Dossier de candidature à compléter en ligne sur Campus France
	Expérience professionnelle en lien avec les métiers de l'architecture	en cours de cycle	Demande d'admission préalable (DAP): - Résidant en France- Dossier DAP Bleu - Dossier de candidature à compléter en ligne sur Taiga - Résidant à l'étranger - Dossier de candidature à compléter en ligne sur Campus France

(*) Liste des 28 états membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Liste des 31 états membres de l'Espace Economique Européen : 28 états membres de l'UE + Islande, Liechtenstein, Norvège.